

# Les vêtements de protection

## Les principaux risques

- risques thermiques (froid, chaleur, humidité, vent, flamme, projections de métaux...)
- risques liés à la mauvaise visibilité (chantiers, routes...)
- risques chimiques (poussières, gaz...)
- risques mécaniques (coupures, chocs, déchirures, perforation...)
- risques biologiques (contaminations par les virus, les bactéries)
- risques électriques et électrostatiques

On sélectionnera un vêtement en fonction de sa capacité à protéger contre le risque rencontré mais également en fonction de son confort, son esthétisme, sa fonctionnalité (modes d'ajustement, poches, fermetures...).

## NORMES

### EN340 : Exigences générales

(Il ne peut être fait référence à cette norme seule mais uniquement en association avec une norme spécifique)

### ENISO11611 :

#### Pour utilisation pendant le soudage et les techniques connexes.

Deux classes de protection, la classe 1 étant la plus faible. La classe 1 correspond à une protection contre des risques faibles et des situations provoquant le moins de projections et une chaleur radiante faible. La classe 2 protège contre des risques plus importants provoquant plus de projections et une chaleur radiante plus élevée.

La lettre A1 ou A2 correspond à la méthode de test utilisé pour la propagation de la flamme, suivant la norme ISO 15025/2000.

### EN342 : Risque lié au froid

Températures inférieures à -5°C.

### EN343 : Risque lié aux intempéries

- résistance à la pénétration de l'eau classe 1 à 3, la classe 1 étant la plus faible
- résistance évaporative classe 1 à 3, la classe 1 étant la plus faible

### EN471: Vêtement de signalisation à haute visibilité pour usage professionnel

\* Surface minimum: 3 classes

La surface de chaque matière visible en mètres carrés déterminera la classe du vêtement

Surface en m <sup>2</sup>	Vêtement de Classe 3	Vêtement de Classe 2	Vêtement de Classe 1
Matière de base	0.80	0.50	0.14
Matière rétro réfléchissante	0.20	0.13	0.10
Matières à caractéristiques combinées			0.20

\* Valeurs minimales de rétro réflexion (cd/(lx.m<sup>2</sup>)) en fonction de l'angle d'éclairage et de l'angle d'observation : 2 classes

Le premier chiffre (a) indiquera donc la catégorie du vêtement suivant la surface de matières obligatoires (classe 1 à 3) et le deuxième chiffre fera référence au niveau de performance de la matière rétro réfléchissante (classe 1 à 2).

### Matière de base fluorescente de couleur, pour le jour

La fluorescence est la capacité d'un matériau à renvoyer plus de lumière que celle qu'il reçoit.

Aussi les couleurs fluorescentes nous paraissent elle plus vives que celles ne disposant pas de cette propriété.

### Matière rétro réfléchissante pour la nuit

Un rétro réflecteur est un dispositif capable de renvoyer la lumière qu'il reçoit dans des directions voisines de celle d'où elle provient. Ainsi le chauffeur qui éclaire un piéton dans la nuit avec les phares de son véhicule, identifie t-il très rapidement le vêtement équipé d'une matière rétro réfléchissante ;

### EN531

Vêtements de protection pour les travailleurs de l'industrie exposés à la chaleur (excepté les vêtements de sapeurs pompiers et de soudeurs).

### EN943, EN14605, EN ISO13982, EN13034

Vêtements de protection contre les produits chimiques

Type 1 : étanches aux gaz.

Type 2 : non étanches aux gaz.

Type 3 : étanches aux projections de liquides.

Type 4 : étanches aux pulvérisations.

Type 5 : protection contre les produits chimiques offrant une protection au corps entier contre les particules solides transportées par l'air.

Type 6 : protection limitée contre les produits chimiques liquides.

### EN14126

Exigences de performances et méthodes d'essai pour les vêtements de protection contre les agents infectieux.

### EN1073-2

Exigences et méthodes d'essai des vêtements de protection non ventilés contre la contamination radioactive sous forme de particules.

### EN1149-5

Propriétés électrostatiques, partie 5.

Exigences de performances des matériaux et de conception.

### EN1073-2

Exigences et méthodes d'essai des vêtements de protection non ventilés contre la contamination radioactive sous forme de particules.


